

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	SNCF C6 (OUIBUS)
Raison sociale de l'entreprise	SNCF C6
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Pièce jointe n°3 : Autorisation d'exercer la profession de transporteur public routier au moyen de véhicules motorisés
Département d'établissement de l'entreprise	Val-de-Marne (94)

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré</p> <ul style="list-style-type: none">• Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés• Diminution de temps de parcours d'au moins 10%• Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarées	

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point de d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	QUIMPER Place Louis Armand, 29000, Quimper, France 47.994466, -4.093558
Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i>	CHÂTEAULIN Parking Pouillot, 29150, Châteaulin, France 48.215668, -4.050692
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du (des) fichier(s) : Itinéraire envisagé entre Quimper - Châteaulin
Temps de parcours <i>(en heures et minutes)</i>	Entre 20 min et 30 min
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du (des) fichier(s) : Fréquence de passage et offre proposée entre Quimper - Châteaulin

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

Pièce jointe n°2 : Fréquences de passage

QUIMPER <=> CHÂTEAULIN

- Sens Quimper > Châteaulin

	Quotidien
QUIMPER Départ <i>Place Louis Armand</i>	21H30
CHÂTEAULIN Arrivée <i>Parking Pouillot</i>	21H50
OFFRE PAR TRAJET	1 car 57 places

- Sens Châteaulin > Quimper

	Quotidien
CHÂTEAULIN Départ <i>Parking Pouillot</i>	10H40
QUIMPER Arrivée <i>Place Louis Armand</i>	11H10
OFFRE PAR TRAJET	1 car 57 places